

BE-A0542_713336_713638_FRE

Inventaire des archives du notaire Remy
Joseph De Ry officiant à la Hulpe (1801-
1805)/C. Henin



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire De Ry Remy Joseph officiant à La Hulpe.....	9
1 - 2 Minutes des actes notariés. 14 niv. an IX (4 jan. 1801) - 5ème jour compl. an X (22 sept. 1802).....	9
3 - 5 Répertoires et minutes des actes notariés. 6 vend. an XI (28 sept. 1802) - 28 fruct an XIII (15 sept. 1805).....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire De Ry Remy Joseph officiant à la Hulpe

Période:

1801-1805

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0542.393

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 5
- Etendue inventoriée: .5 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives:

De Ry, Remy Joseph (notaire), 1801-1861

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Certains documents décrits au sein de cet inventaire ont été fragilisés par de mauvaises conditions de conservation. Il est, dès lors, demandé aux lecteurs de manipuler ces documents avec toute la prudence qui s'impose.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Le présent instrument de recherche remplace, en ce qui concerne les archives décrites ici, l'inventaire de LAURENT R., VANRIE A., *Archives notariales du Brabant wallon*, (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, Instruments de recherche à tirage limité, 1), Bruxelles, 2000 (Inventaire R001).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Remy Joseph De Ry.

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Remy Joseph De Ry fut nommé notaire à La Hulpe le 16 décembre 1800 suite au transfert de résidence de Pierre François Morren ¹. Il y instrumenta du 4 janvier 1801 jusqu'au 23 février 1805 date à laquelle sa résidence est transférée à Ohain où il exercera jusqu'en septembre 1861. Il sera remplacé à la Hulpe par Pierre Joseph De Brucq.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : "*Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet*" (article 20) et "*Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29) ². Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : "*Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume*".

1 Remy Joseph De Ry est né à Ohain le 1er mai 1775 et y est décédé le 14 mars 1865. Archives de l'État à Anderlecht, Préfecture de la Dyle, n° 975.

2 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, Maître Raoul Detournay, officiant à La Hulpe, a déposé aux Archives générales du Royaume, en 1937, les documents de Remy Joseph De Ry notaire à La Hulpe de 1801 à 1805 puis à Ohain jusqu'en 1861, de De Brucq Pierre Joseph, notaire à La Hulpe de 1805 à 1809 et de Mataigne Jean Théodore, notaire à La Hulpe de 1809 à 1820. Ces documents ont été transférés à Louvain-la-Neuve en 2007 lors de l'ouverture du dépôt des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, l'original des actes reçus en brevet par le notaire est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes, les répertoires d'actes notariés et les tables alphabétiques doivent être intégralement conservés.

MODE DE CLASSEMENT

Initialement, les archives de Remy Joseph De Ry relatives à son exercice à La Hulpe faisaient partie de la collection " Archives notariales du Brabant wallon " et portaient les cotes nos 32086 à 32090. Conformément aux directives³, des fonds distincts sont constitués pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance entre les anciennes et les nouvelles cotes figure à la fin du présent inventaire

Le présent versement se compose de répertoires et de minutes d'actes notariés reliés dans des volumes communs.

3 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

Description des séries et des éléments

- ARCHIVES DU NOTAIRE DE RY REMY JOSEPH OFFICIAANT À LA HULPE
Répertoires des actes notariés. 14 niv. an IX (4 jan. 1801) - 5ème
jour compl. an X (22 sept. 1802).
- 1** *1 - 2 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 14 NIV. AN IX (4 JAN. 1801) -
5ÈME JOUR COMPL. AN X (22 SEPT. 1802).*
14 niv. an IX (4 jan. 1801) - 5ème jour compl. an IX (22 sept. 1801).
1 volume
De Ry, Remy Joseph (notaire), 1801-1861
- 2** 2 vend. an X (24 sept. 1801) - 5ème jour compl. an X (22 sept.
1802).
1 volume
De Ry, Remy Joseph (notaire), 1801-1861
- 3** *3 - 5 RÉPERTOIRES ET MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 6 VEND. AN
XI (28 SEPT. 1802) - 28 FRUCT AN XIII (15 SEPT. 1805).*
6 vend. an XI (28 sept. 1802) - 5ème jour compl. an XI (22 sept.
1803).
1 volume
De Ry, Remy Joseph (notaire), 1801-1861
- 4** 4 vend. an XII (27 sept. 1803) - 18 fruct. an XII (5 sept. 1804).
1 volume
De Ry, Remy Joseph (notaire), 1801-1861
- 5** 1er vend an XIII (23 sept. 1804) - 28 fruct an XIII (15 sept. 1805).
1 volume
De Ry, Remy Joseph (notaire), 1801-1861